

**AFFAIRES INTÉRESSANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 43-201
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS
ET LA NOTICE ANNUELLE**

ET

CO2 Solution inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 5 mars 2004 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 5 mars 2004.

L'Agence nationale d'encadrement
du secteur financier (aussi connue
sous le nom « Autorité des marchés
financiers »),

(s) Stéphanie Lachance
Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des
sociétés

Projet SEDAR n° : 608119



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2004-MC-0736

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 608119

DOSSIER N^o : 19379

Objet : CO2 Solution inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 janvier 2004;

Vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 5 mars 2004 de CO2 Solution inc. concernant le placement de :

- i) 8 000 000 unités à un prix de 0,70 \$ l'unité. Chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,00 \$ l'action pour une période de 12 mois;
- ii) 735 615 bons de souscription auprès de Fonds d'investissement Desjardins de Québec et Capital régional coopératif Desjardins, chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de CO₂ Solution inc. à un prix de 1,00 \$ l'action pour une période de 12 mois;
- iii) 510 203 bons de souscription auprès de Fonds Bio-Innovation, S.E.C., chaque bon permettant d'acquérir une action ordinaire de CO₂ Solution inc. à un prix de 0,85 \$ l'action pour une période de 24 mois, à la



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

condition que ces titres soient conforme aux dispositions prévues au prospectus concernant le dépôt entre les mains d'un tiers;

- iv) une option à titre de rémunération auprès de CTI Capital inc. permettant d'acquérir 640 000 actions ordinaires de CO₂ Solution inc. à un prix de 0,70 \$ l'action pour une période de 18 mois.

Fait à Montréal, le 5 mars 2004.

(s) Stéphanie Lachance
Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des
sociétés

IP/sv